



salaire entre époux non reversé

Par **Arven**, le 14/02/2025 à 11:44

Bonjour,

Je suis salarié de mon épouse, comme aide à domicile, en raison de son handicap.

Mon salaire est déclaré via le Cesu Urssaf, mais jamais reversé sur mon compte.

Certes ce salaire permet de payer les charges communes, à partir de son compte bancaire, mais je n'ai aucune liberté accessoire pour user de cet argent.

Cette situation dure depuis plusieurs années.

Quels sont mes Droits et possibilités , notamment car j'envisage une séparation.

Bonne journée à toutes et tous.

Par **youris**, le 14/02/2025 à 16:36

bonjour,

si vous êtes mariés sous le régime légal de la communauté, les gains et salaires sont des biens communs, même lorsqu'ils sont placés sur le compte personnel d'un époux.

salutations

Par **Cousinnestor**, le 14/02/2025 à 22:38

Hello !

Arven, faites changer le RIB du compte auquel VOTRE salaire doit être versé... non ?

A+